

**République Française – Département de Saône-et-Loire**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de LAIZÉ**  
**Séance du 12 janvier 2015**

Le Conseil s'est tenu sous la présidence de Mme Hélène FRIAT, maire de Laizé

**Étaient présents** (dans l'ordre du tableau) : Mmes et MM Claude BOULAY, Eveline DENEUCHE, Olivier DESROCHES, Annabelle JOLY MASULLO, Sébastien DESBOIS, Annie DELCUZY, William GUILLET, Sandrine LEGRAS, Daniel DELUME, Véronique DUCLOUX, Christophe PEPIN, Sylvie LENOIR, Emilien GAUDET, Isabelle MARTINS,

**Excusé(es), Absent(es)** : néant

**Secrétaire de séance** : M. Claude BOULAY

*Début de la séance : 20 heures - Fin de la séance : 23heures 45*

M. Claude Boulay est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2014 est validé à l'unanimité.

**I- VIE COMMUNALE :**

**1- Locatifs Semicoda (Meix-Goujon)** : suite aux travaux réalisés par la SEMCODA aux abords des logements, les locataires ont demandé à la maire des précisions sur les travaux et quelques aménagements aux abords de leur parking et des précisions sur l'entretien des espaces verts. Un paysagiste doit être missionné par la SEMCODA pour remettre en état les plantations existantes. Les locataires doivent tailler leurs haies en respectant les hauteurs et largeurs en usage dans la commune et tondre régulièrement leurs pelouses. Les places de parking seront numérotées avec marquage au sol. Un petit aménagement sera fait par la commune pour améliorer l'accès des voitures aux différents stationnements.

**2- Convention avec le Conseil général (délibération 1)**: *les mairies doivent signer une convention avec le Conseil Général pour valider le recensement des aménagements existants sur le domaine public départemental (panneaux de signalisation et de limites d'agglomération, ralentisseurs, trottoirs, places, dalles pour stockages des conteneurs déchets, cheminements piétonniers, passages protégés, mobilier urbains, éclairage public, grilles et canalisations, marquage routier hors « stop » et « cédez le passage ».* Les conseillers autorisent à l'unanimité le maire à signer la convention une fois ce recensement finalisé.

**3- Indexation contractuelle** : la Lyonnaise des Eaux (ex SDEI) a transmis le calcul détaillé du coefficient de majoration applicable aux tarifs de gestion fixés par le contrat d'affermage assainissement, (1,0947728 pour 2015). L'abonnement annuel passe ainsi de 12 à 13,14 euros et le prix du m<sup>3</sup> (sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>) de 0,4768 € à 0,5220 €, soit un total TTC de 311,27 € pour 120 m<sup>3</sup>.

**4- Population INSEE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015** : la population municipale de Laizé est à présent de 1079 habitants (1070 en 2014) et sa population totale de 1 112 habitants (1102 en 2014).

**5- Armoire électrique de la salle polyvalente** : Le schéma général des installations électriques n'existant pas, la SOCOTEC, qui vérifie chaque année les installations électriques des bâtiments communaux ainsi que l'exige la sécurité des ERPC (établissement recevant du public), nous a transmis un devis pour l'établir : 108 € TTC. Ce devis sera signé par le maire.

**6- NAP / Questionnaire destinés aux parents** : L'équipe du CLEM a préparé une enquête de satisfaction sur les activités périscolaires (NAP). Le questionnaire sera envoyé à tous les parents d'élèves.

7- Bâtiment « Desroches » près de la mairie : pour examiner les possibilités de mise en valeur de ce bâtiment, une réunion de travail s'est tenue en mairie le 8 janvier avec l'Agence Technique Départementale afin de cibler les potentialités de cette maison. Le rapport sur les pistes de travail et un chiffrage des éventuels travaux devraient nous parvenir prochainement.

**II- TRAVAUX**

**Clocher** : pas d'évolution depuis le dernier conseil sur la remise en ordre des malfaçons qui incombe exclusivement à l'entreprise fautive. Le cadran et les aiguilles de l'horloge ont été posés, le mécanisme remis en fonction ce qui a permis la reprise des sonneries.

**Concession MEIX GOUJON** : l'OPAC a lancé la procédure d'appel d'offres. La date limite du retrait des dossiers de consultation était fixée au 12 janvier. Au moins 12 entreprises ont retiré un dossier pour les deux lots (VRD et Espaces verts). Les travaux devraient débuter courant avril 2015.

**Prochaine tranche d'assainissement (La Poujaude et le Colombier)** : l'ensemble des propriétaires devant être raccordés à la Poujaude ayant souhaité une modification du tracé de la canalisation prévue sur leurs terrains par l'étude initiale, un second projet a dû être élaboré. Cette modification entraînera un surcoût puisqu'un linéaire supplémentaire de 50 mètres (réseau + branchement) doit être créé. De plus la canalisation étant réalisée sur des terrains privés, elle sera faite en matériaux renforcés. Le montant des travaux est à présent estimé à 162 000 € HT pour les deux quartiers. La procédure d'appel d'offres se fera sur cette base.

**PHYTRA (délibération 2)** : cette société qui réalise le désherbage phytosanitaire sur le territoire du SIVOM Val de Saône Mouge depuis 3 ans propose deux devis différents : l'un pour une intervention d'un an, l'autre pour une intervention de 3 ans. Cette seconde proposition permettant de « geler » le coût du désherbage sur Laizé durant les 3 ans qui viennent et l'action de Phytra sur les trois dernières années ayant été probante, les conseillers décident à l'unanimité de choisir l'option de 3 ans et autorisent le maire à la signer.

### **III. FINANCES**

**Assainissement - Annulation d'un titre (délibération 3)** : la participation au raccordement à l'assainissement collectif est fixée à 2000 € pour une maison neuve et 1000 € pour une maison ayant dû se doter préalablement d'un assainissement autonome. Suite à la réclamation d'un administré ayant construit une habitation rue de Fayolle, les conseillers décident à l'unanimité de requalifier le type de raccordement et de ramener la participation à 1000 € autorisant ainsi l'annulation du titre de 2000 € émis précédemment.

**Régularisation de « délaissés de voirie » (délibération 4)** : Le lotisseur Val-de-Saône a informé Me.PARIS, Notaire, qu'il existait des « délaissés de voirie » sur son compte et celui de certains des propriétaires des lotissements aménagés par Val-de-Saône liés aux nécessités d'alignements. **Pour le quartier des Quarts**, les délaissés de voirie concernent : la parcelle ZA 122 (Val de Saône, 178m<sup>2</sup>) – ZA 86 (TANGUY/ WOHMANN, 80 m<sup>2</sup>) – ZA 87 (CLAIR/MOISSONNIER, 83 m<sup>2</sup>). Après en avoir délibéré, les conseillers décident de régulariser cette situation et de demander à Me.PARIS de bien vouloir solder cette opération. Ils autorisent le Maire à signer tous les documents et actes à condition que cette régularisation n'entraîne aucun frais autres que ceux liés aux éventuels bornages et rédactions d'actes.

**Régularisation de « délaissés de voirie » (délibération 5)** : Le lotisseur Val-de-Saône a informé Me.PARIS, Notaire, qu'il existait des « délaissés de voirie » sur son compte et celui de certains des propriétaires des lotissements aménagés par Val de Saône liés aux nécessités d'alignement). **Pour le quartier En Bouton/ rue du 19 Mars 1962**, les délaissés de voirie concernent : la parcelle ZC 242 (Val-de-Saône, 21 m<sup>2</sup> – ZC 274 (CHARNAY/REVEL, 10 m<sup>2</sup>)- ZC 272 (GUDEFIN, 6 m<sup>2</sup>) – ZC204 (indivision BERANGER Michel / PARIZE, 100 m<sup>2</sup>) – ZC 213 (CUSIN, 23 m<sup>2</sup>). Après en avoir délibéré, les conseillers décident de régulariser cette situation et de demander à Me.PARIS de bien vouloir solder cette opération. Ils autorisent le Maire à signer tous les documents et actes à condition que cette régularisation n'entraîne aucun frais autres que ceux liés aux éventuels bornages et rédactions d'actes.

**Régularisation de « délaissés de voirie » (délibération 6)** : Le lotisseur Val-de-Saône a informé Me.PARIS, Notaire, qu'il existait des « délaissés de voirie » sur son compte et celui de certains des propriétaires des lotissements aménagés par Val-de-Saône liés aux nécessités d'alignements. **Pour le lotissement Les Crais** : ZI 263 (Val-de-Saône, 2262 m<sup>2</sup> = voirie du lotissement, qui doit être cédée à l'Association Syndicale). Après en avoir délibéré, les conseillers décident de régulariser cette situation et de demander à Me.PARIS de bien vouloir solder cette opération. Ils autorisent le Maire à signer tous les documents et actes à condition que cette régularisation n'entraîne aucun frais autres que ceux liés aux éventuels bornages et rédactions d'actes.

**Régularisation de voirie rue de la Poujaude (délibération 7)** : un délaissé de voirie doit également être régularisé rue de la Poujaude (parcelle ZC 150, 115 m<sup>2</sup>), actuellement en indivision entre MM.et Mmes DELORME, GRAPIN, RICOL. Après en avoir délibéré, les conseillers décident de régulariser cette situation et de demander à Me.PARIS de bien vouloir solder cette opération. Ils autorisent le Maire à signer tous les documents et actes à condition que cette régularisation n'entraîne aucun frais autres que ceux liés aux éventuels bornages et rédactions d'actes.

**Intervention d'un géomètre** : suite à un courrier de Me Paris, Mme le maire informe le conseil qu'un géomètre doit intervenir pour borner la partie rétrocedée à la commune pour l'élargissement du chemin des Prés-Gaillard à Blany.

**Hydraulique** : suite aux 2 inondations du quartier Bouquine-Givry, la mairie a rencontré le 9 janvier sur place M. Dutertre fils afin de recueillir ses souhaits. Les cantonniers ont réalisé une remise en état du chemin des Pré de Bouton et changé diverses canalisations. Néanmoins une réflexion plus globale est nécessaire à ce sujet : par exemple une entrée de pavillon non-conforme chemin de la Bouquine est à refaire en très gros diamètre (coût estimé : 6 000€). Les conseillers traiteront du sujet en réunion le 26 janvier.

**Repas du CCAS, recul de l'âge des bénéficiaires** : Eveline Deneuche expose que de plus en plus de personnes sont invitées au repas des anciens proposé par le CCAS. Elle propose, chiffres à l'appui, de reculer l'âge des bénéficiaires d'un an chaque année de 2017 à 2020 pour atteindre l'âge de 70 ans. Après en avoir débattu, avec 10 voix pour et 5 contre, le rapport est adopté et sera soumis au vote des membres du CCAS seuls habilités à prendre une décision.

**EDF – fin du tarif réglementé** : elle est prévue le 31 décembre 2015 pour les sites dont la consommation est supérieure à 30 MWh/an. Pour les bâtiments communaux de Laizé, seul le contrat de la salle polyvalente est concerné. Les conseillers décident d'étudier les différentes propositions qui leur parviendront d'ici octobre et l'éventuelle mise en place d'un achat groupé comme cela s'est fait pour le gaz via l'UGAP.

#### **IV. INTERCOMMUNALITE**

**Modification des statuts de la CAMVAL (délibération 8)** : *Le Maire informe les conseillers que le Conseil Communautaire a délibéré favorablement sur la modification des statuts de la CAMVAL en matière de la politique de la ville qui s'en trouve ainsi renforcée et qu'il convient à présent que chaque commune membre prenne une délibération concordante. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de modifier l'article 2 des statuts relatif aux « compétences » de la CAMVAL comme suit, conformément aux statuts : « En matière de politique de la Ville : - élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance – programmes d'actions définis dans le contrat de ville ».*

Conseil communautaire du 11 décembre 2014 : Attribution de marchés (entretien des bâtiments – transfert et transport des déchets ménagers, fourniture des contenants de déchets ménagers) – subventions demandées et accordées – convention avec l'office de tourisme communautaire – approbation du contrat de territoire du Pays Sud Bourgogne dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de territoire et du programme européen LEADER (les communes peuvent présenter des projets subventionnables)...

#### **V. COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- 9/12 Rendez-vous avec un administré qui souhaitait ouvrir un commerce à Laizé
- 10/12 Réunion avec la Direction des Routes du Conseil Général (convention).  
Réunion des experts du clocher.  
Réunion avec l'expert de l'assurance sur la vigne de M.Loup. Comptage des ceps détériorés par la commune et à remplacer (44) et fixation de l'indemnité.
- 12/12 Conférence à Dijon sur la rénovation du patrimoine communal avec le clocher comme exemple.
- 13/12 Tirage au sort des coupes de bois 2014.
- 16/12 Réunion cantonale : répartition par le Conseiller Général des subventions PIIC 2015. Laizé ayant bénéficié de cette subvention ces deux dernières années, aucun dossier ne pouvait être déposé. (Prochaines élections des conseillers – élus en binomes homme/femme- les 22 et 29 mars.)
- 18/12 Noël du SIVOM Val-de-Saône-Mouge
- 19/12 Réunion avec les locataires SEMCODA (aménagement parking et espaces verts)  
Noël du personnel communal
- 29/12 Départ du trésorier de la Roche-Vineuse
- 31/12 Permanence pour la liste électorale
- 6/1 Réunion des commissions « Sports » et « Enseignement supérieur et formation professionnelle » de la CAMVAL (Institut de Droit rural à l'étude – onglet Enseignement supérieur sur le site de la CAMVAL – reconduction des subventions à l'identique)
- 7/1 SIVOM de Lugny (Hydraulique) : contrat de rivière – choix du cabinet IRH pour la restauration de la Mouge dans la traversée d'Azé. Coût de 41 803,20 € TTC subventionné en partie par le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau.

- 8/1 Planning des cantonniers (SIVOM Val de Saône Mouge) : viendront sur Laizé du 19 janvier au 1<sup>er</sup> février et fin mars.  
10/1 Vœux du foot  
11/1 Vœux du maire

## **VI. PROCHAINES REUNIONS**

**RPC** invite les conseillers à visiter ses locaux de préparation des repas de la cantine. Rendez-vous sera pris.

- 13/1 Commission CCID (impôts directs) pour valider les propositions des impôts suite aux déclarations d'urbanisme  
16/1 Lyonnaise des Eaux (Mme LE GOFF) à 14h  
17/1 Vœux du Préfet aux maires  
Vœux à la paroisse 18h30  
22/1 Vœux du Président de la CAMVAL (Sancé, 19h30)  
23/1 Vœux de Mâcon Habitat (19h)  
24/1 Inauguration à Péronne du schéma piéton (10h30)  
26/1 Préparation du budget communal et Problèmes hydrauliques (20 h)

## **VII. INFORMATIONS DIVERSES**

Livret « ABC de bonne conduite – pour bien construire et bien vivre ensemble à destination des usagers et riverains des routes départementales » transmis par la DRI. Consultable en mairie.

Lettre du Conseil Régional au sujet du schéma de déploiement des bornes électriques pour recharger les véhicules éco-responsables.

## **VIII. TOUR DE TABLE**

**Mme Deneuche** indique que l'édition du bulletin a coûté 2665 € et que les publicités incluses dans celui-ci ont apporté 1676 € au budget.

**Mme Joly-Masullo** rappelle le souhait du conseil d'équiper la salle polyvalente de matériel de nettoyage et de se répartir les états des lieux lors des locations. MM Desroches et Guillet vont traiter la question : matériel, stockage... une liste de conseillers « état des lieux » est établie.

**M. Pépin et Mme Legras** font état du débordement des poubelles place Simonet et des incivilités à ce sujet. Une réflexion est en cours pour entourer les containers d'une palissade et pour mettre à disposition un bac de 600 litres pour les déchets ménagers.

**M. Gaudet** souhaite que l'on fixe le calendrier et les lieux des interventions des agriculteurs/cantonniers sur les chemins ruraux pour cette année : ces éléments seront déterminés par les conseillers lors de la réunion « hydraulique-travaux » du 26 janvier.

**M. Guillet** expose que les sapins du talus de la salle polyvalente envahis de chenilles processionnaires seront coupés ce prochain mercredi après-midi faute de pouvoir éradiquer les différents nids de chenilles.

**Mme Ducloux** s'informe de la date d'ouverture de la micro-crèche de Péronne : la date n'est pas encore parvenue en mairie.

**Mme Lenoir** demande que l'on pense bien à consulter tous les artisans de la commune lorsque la commune réalise des travaux ce à quoi l'ensemble du conseil s'engage.

**M. Boulay** souhaite que l'on réexamine les prix de location de la salle polyvalente aux habitants de la commune jugé trop élevés par beaucoup. Pour Mme le maire les prix pratiqués sont justifiés par la taille de la salle et les coûts d'entretien et de chauffage induits.

## **IX. Calendrier**

**Brocante du Foyer rural** : 16 mai 2015

**Jumelage** : il est rappelé que nos amis Alsaciens seront reçus par le comité et la commune de Laizé les 29 et 30 août.

## **Prochain conseil : lundi 9 février 2015, 20h**

**Rappel** : le site internet de la commune de Laizé est en ligne : [www.laize.fr](http://www.laize.fr)

*Mention de Publication* : L'ensemble des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de cette séance est consultable à la mairie.